IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.
Est située rue de Chartres, No. 110, entre St Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton:
D. F. BURTHE président.
L. Millaudon, J. Kohn,
H. G. Schmidt, H. C. Crager,
Charles Biggs, Placide Forestall,
John Nicholson, caissier.
Comité du chemin à coulisses.
D. F. Burthe, L. Millaudon,
H. G. Schmidt. 1e juillet

Bureau de la presse à coton à vapeur de la Levée.
ON recevra jusqu'au 6 du courant des demandes pour les places d'agent, et de trésorier et secrétaire de la compagnie. On exigera des répondans et de bonnes sécurités. Par ordre de la direction,
1er Juillet JOHN B. LEPRETRE, président.

BUREAU D'ASSURANCES COMMERCIALES,
Nouvelle Orléans, 29 juin, 1835.
LES Directeurs ont ce jour declaré un dividende de 8 pour cent sur le montant versé, provenant du net produit des bénéfices de la compagnie depuis le commencement de leurs opérations le 4 mai dernier, payable aux actionnaires, ou leurs ayans cause, après le 6 juillet suivant.
30 juin ANDW C ARMSTRONG, secrétaire.

A UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du dessèchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant il a été
Résolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir: $10 sur chaque action payables au premier lundi de juillet. $10 au premier lundi de septembre et $30 au premier lundi de novembre prochain.
NOTA—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie ci dessus nommée, sont informés que, conformement à la résolution ci mentionnée plus haut, le premier paiement se a dû le lundi 6e. jour de juillet; et ils sont dûment notifiés que le dit montant sera reçu à la Banque de l'Association Consolidée.
8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.
Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.
Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.
Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.
Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.
Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle* très agréable.
Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts.
25 mai WAYMOUTH

HYGIENE ET SALUBRITE.
IL faut avoir eu besoin personnellement du secours des Eaux de Vichy pour bien apprécier le service que Mr. Darcet, chimiste distingué, a rendu à l'humanité en créant les pastilles de Vichy, dites pastilles Darcet.
Chacune de ces pastilles est dosée de manière à offrir tous les sels contenus dans une bouteille de l'eau minérale de Vichy, et sous cette forme solide, ce médicament agit avec des résultats beaucoup plus assurés, lorsque l'on considère que six pastilles par exemple renferment toute l'efficacité de six bouteilles d'eau de Vichy, quantité qu'il est difficile de boire sans s'en passer à soi même le mal de la question bannie depuis longtemps, même de nos peines journalières.
Les pastilles de Vichy conviennent aux estomacs paresseux et sujets à des aigreurs.
Elles apaisent la soif exagérée que la chaleur fait naître chez les individus de faible complexion.
Elles guérissent les maux de gorge, parceque dans leur état alcalin, elles sont fondantes, et liquéfient la salive et les mucosités qui par leur contraire sont toujours épaisses et coagulées par toutes les boissons acides.
Elles agissent favorablement sur les voies urinaires, en ce qu'elles tendent à convertir et changer les bases des phosphates calcaires peu solubles qui donnent naissance à la pierre et à la gravelle.
Mais ce qui dans ce climat humide doit surtout attirer l'attention publique, c'est la vertu particulière qu'ont les pastilles Darcet de mettre à volonté terme aux diarrhées et dévoiemens endémiques qui préviennent toujours des dérangemens ou de fatigues d'estomac.
Le prix de ces pastilles est de deux piastres le flacon d'une livre.
Les cents flacons offerts en ce moment au public, ne sont pas une spéculation; ils avaient été apportés ici à l'intention d'un établissement public dont l'organisation a été trouvée différée.
Il ne faut user de ces pastilles que le troisième ou le quatrième jour d'un dévoiement.
La première journée on prend six pastilles en trois doses avant ou après chaque repas.
La seconde journée on en prend huit à mêmes intervalles.
La troisième journée on va jusqu'à neuf et l'on continue à ce nombre jusqu'à ce que les digestions soient rétablies, ce qui arrive ordinairement du cinquième au sixième jour.
Les personnes qui pour embarras du foie, ou pour calmer la soif voudraient user régulièrement de ces pastilles ne doivent pas dépasser le nombre de neuf pour éviter des constipations qui sans être dangereuses seraient un inconvénient d'un autre genre.
Nous observons qu'il ne faut pas confondre les dérangemens d'estomac suivis de dévoiement avec les gastrites qui demandent toujours les avis d'un médecin.
Nous pouvons garantir qu'il n'entre pas un atôme de mercure dans ces pastilles dont la base n'est autre chose que du bicarbonnate de soude.
Il est important de tenir les flacons bien bouchés pour éviter la dissolution des pastilles par l'humidité.
Les dépôts 1o. au bureau de cet feuille.
2o, Rue de la Levée, no 144, ancienne pharmacie de Paul Martin.
2o. Rue du Maine, no 84. 10 juin

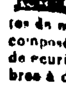
A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire. 21 mai

PROPRIETES A LOUER.
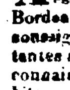
Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.
23 avril JULES LE BLANC, rue Royale, no 103
A. WARTELLE, 189 rue Royale.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaubric* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite.
8 juin CARRIERE & BORDUZAT, no 11, rue St. Louis.

ON DEMANDE
SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou cuisinière.
Un blanc, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 26 juin

AVIS—Le soussigné informe le public que la société qu'il avait formée avec M. V. FONDADOUZE, sous la raison de U. DAVID & co. a été dissoute d'un commun accord dès la fin du mois de mai, et qu'il s'est chargé de la liquidation des affaires de la dite société, et qu'il en a formé une autre sous la même raison le 1er juin, avec M. César Fraisse. U. DAVID,
30j Pharmacien, encoig. Remparts et Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fond capital de cette institution, qu'ils auront à payer le 1er novembre vingt piastres par action sur le montant de leurs souscriptions.
D'après une résolution adoptée par la direction, la banque accordera un intérêt à raison de cinq pour cent par an aux actionnaires qui paieront d'avance le montant de leurs souscriptions. Par ordre de la direction,
30 juin L. FOENKERES, secrétaire.

FARINE—200 barrils de farine; Bœuf mess—100 demi barrils; Jambons couverts—15 boucauts de Cincinnati; Blanc de baleine—50 caisses en débarquement et à vendre par (18 juin) J THAYER & Co.

POUR ST. LOUIS.

Le superbe bateau à vapeur neuf MOGOL, ayant une chambre haute, capitaine Jno. F. Hunt, est attendu journellement, et partira positivement le 15 du mois, pour cette destination et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à FORSYTH, GOODWYN & Co.
Le Mogol prendra aussi des passagers pour Louisville et autres ports sur l'Ohio, s'étant arrangé avec des petits bateaux à vapeur pour leur transport—ce bateau ayant une vaste chambre haute et des chambres particulières, offre aux passagers un moyen de transport aussi commode et aussi accéléré que quelque bateau que ce soit sur le fleuve
8 juil

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI, & LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Le bateau à vapeur neuf et fin marcheur REVENUE, ayant une chambre haute, commandé par le capitaine S G Moore partira pour les ports ci-dessus, Dimanche le 12 du courant, à 10 heures du matin. Pour le reste du fret ou le passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à GRIFFITH & BARNES,
6 juillet no 57 Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le nouveau bateau à vapeur d'un léger tirant d'eau ROB ROY, ayant une chambre haute, commandé par James L. Wilson, est attendu de jour en jour et dont repartira sans délai pour les destinations susdites et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
7 juil FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et repartira pour la Nouvelle Orléans, à 6 heures du soir.
Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précises du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville à 9 heures du matin, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi.
Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.
Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.
Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.
N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 25 juin

EXCURSION DU DIMANCHE.
Prix réduit à une piastre,
Pour Madisonville, en droiture.
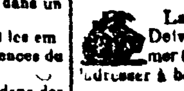
Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A. M. et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P. M.
Les passagers devront prendre le char de 8 heures A. M. S'adresser au capitaine à bord ou à
26 juin W BAGLEY, agent.

POUR ST YAGO (de Cuba.)
Passage seulement.
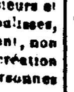
La goëlette fine voilière ECLIPSE, capitaine Delvaillé, ayant la majeure partie de son chargement engagée, devant partir du 12 au 16 courant, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St Louis, ou à
A. DELPEUCH, rue Chartres,
7 juillet—4 entre Toulouse et St Pierre.

POUR TAMPICO.
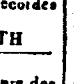
La belle goëlette fine voilière NELSON, capitaine Gutierez, peut recevoir quelques passagers, et ayant déjà tout son chargement arrêté, partira positivement trois jours après cette date. S'adresser à
A.R MIRANDA.
3 juil—3 no 52 rue St Louis.

POUR LA HAVANE.
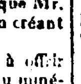
La goëlette CREOLE remarquable par sa marche doublée et chevillée en cuivre, notée A 1. Pour fret ou passage s'adresser à
HARRISON BROWN & CO.
30 juin Rue Royale No 117

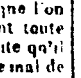
La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 640 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à
8 juin J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS
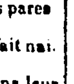
La goëlette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffin, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

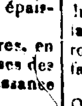
HOTEL DE MANDEVILLE.
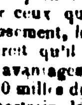

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaitre au public les divers avantages.
Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds audessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus facile et sans aucun danger.
N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.
17 juin JOHN DAVIS.

AVIS.
LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.
M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.
Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belair*.
La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de grands détails.
Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et dernièrement à l'hôtel de la Marine, quelle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.
M Ed. L'hote ose espère que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.
Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.
2 juillet ED. L'HOTE.

MOULIN A SCIE.
LE moulin à scie appartenant ci devant à M. Byrne est maintenant en opération complète et en état d'exécuter toutes les commandes pour quelque bois que ce soit; une boite pour la réception de commandes de planches, ou pour quelque commencement que ce soit est exposé au bureau de la Compagnie d'Assurance de Commerce, une porte après la Bourse de l'Arcade, ou toutes les personnes qui voudraient faire quelque commande, ou qui auraient quelque affaire, avec la susdite compagnie, peuvent déposer leur demande.
JAMES W BYRNE, agent,
25j—1m compagnie du moulin à scie d'Orléans,

CHAUX DE THOMASTOWN A VENDRE.
LE soussigné a reçu directement de Thomastown et offre à vendre à des termes accomodans, 1000 barrils et plus de chaux de pierre, livrables à son magasin rue des Champs Elysées, entre les rues de la Victoire et de la Levée, vis-à-vis le hangard du rail road. A vendre du foin de première qualité s'adresser à
8 juin—30 A. MARIGNY.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE.
230 Barriques vin de Marseilles,
300 barrils de maïre de.
150 caisses medoc,
3 barrilets vers de gris.
SAMUEL THOMPSON,
2 juil—3 no 53 rue du Camp

UN homme un peu avancé en âge desirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation ou dans une paroisse; il connait le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignemens satisfaisans concernant sa morale et sa probité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Jérome Bayon, éditeur de l'Abeille
6 juin

GENIEVRE & EAU DE VIE.
EN débarquement du navire Alabama, venant de New York. 100 barrils genièvre, 100 barrils eau de vie, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
7 juil no 54, rue Toulouse.

SEL—1000 sacs fin et des gros, en débarquement du navire Ambassador et à vendre par
F E PETITPAIN.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.
23 juin 1835.
REGLEMENT relatifs au départ et à l'arrivée des chars, commençant aujourd'hui, côté de la ville, [illegible] chevaux partira pour le lac à 4 heures [illegible] des passagers.
[illegible] commencera à 6 heures A M, et partira [illegible] heures jusqu'à 10 heures P M, et après cette [illegible] traîné par un cheval continuera jusqu'à minuit [illegible].
Côté du lac—le char à vapeur commencera à 5 heures et demie A M, et partira toutes les heures jusqu'à 9 heures et demie P M, et après cette heure le char traîné par un cheval continuera les voyages jusqu'à minuit à la requête des passagers.
Les lundis matins le char à vapeur partira du lac à 5 heures 1-4 A M, pour la commodité des passagers de Madisonville et Mandeville.
En donnant avis d'avance les familles pourront obtenir des chars privés.
Nul fret ne sera reçu après 3 heures et demie P M, ni au lac ni à la ville. T BLEEFE.
26 juin—8.2ps secrétaire.

INSTITUTION BELLANGER.
Sous la direction de M. Caboche.
MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.
27 juin—3ps

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pédarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.
Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.
30 juin CABOCHE

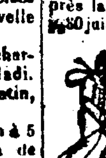
Détenus à la geole de la Paroisse Jefferson le nègre SIMON, se disant appartenir à M Miller. Et le nègre NED, se disant appartenir à M Batthier. Les propriétaires sont priés de les réclamer conformément à la loi.
JACQUES CHARBONNET.
7 juil shérif.

$25 DE RECOMPENSE
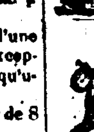
Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.
Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.
S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3ps

Il a été arrêté hier matin par le soussigné, un nègre qui semblait être en marronage. Ce nègre s'appèle LOUIS et appartient à Jean Pain. Il a été conduit de suite en prison; lorsqu'il fut arrêté il portait avec lui un paquet contenant des chemises de femme, un voile de tulle blanc, quelques mouchoirs de batiste, une paire de bottes, six cuillers et quatre fourchettes d'argent.
Le propriétaire de ces divers objets est invité à venir les réclamer en payant toutefois les frais de gazette.
2j ANDRE GALLE, rue Tremé, encoig Dumaine

LE soussigné prévient ceux que cela peut intéresser, qu'une négresse, peau rouge, disant se nommer RACHEL, et appartenir à M. don Miguel, décédé d'après son rapport depuis son marronage, s'est rendue à lui dans une course contre des nègres marrons; il invite en conséquence les héritiers ou ayant-cause, ou toute autres intéressés, à venir en prouvant sa propriété sur la dite esclave, et payant les frais la réclamer sur l'habitation de M. Antoine Bienvenu, paroisse St. Bernard, six milles audessus de la ville et du même bord.
2j—6 A. BIENVENU.

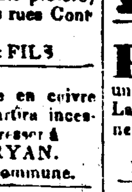
AVIS.—Est détenue à la geole du comté des Allemands, la négresse MARY, se disant appartenir à M. Cook, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire du dit esclave est prié de vouloir le retirer en se conformant à la loi.
OVIDE TROUARD,
Paroisse St. Jean Baptiste, 13j1835.
29 juin

$5 DE RECOMPENSE.
PARTIE maronne dans la matinée du 9 juin, la négresse LYDIA, âgée d'environ 19 ans; elle avait un anneau en fer à la jambe droite et était vêtue salement. La récompense ci dessus sera payée à quiconque la ramènera au soussigné ou la logera à la geole.
FRANCOIS,
10juin Restaura de la Bourse, rue Chartres, no 117

$20 DE RECOMPENSE
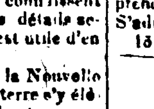
quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser, rue Royale, no 103, chez
15 mai J. LEBLANC & co

$25 DE RECOMPENSE.
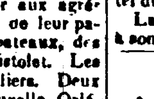
Est partie marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Labranche.
Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il se fait passer pour libre, il parle anglais et français, il était engagé l'été dernière comme cuisinier à l'Hôtel du Bayou St Jean.
La dite récompense sera payée à qui conque le ramènera à son maitre ou à la geole. 6 juin—12,3ps

$100 DE RECOMPENSE
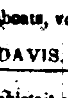
Parti marron de chez le soussigné, vers la fin du mois d'avril dernier, le nègre HENRY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taille, grosses joues, air sournois, peau noire, bien pris, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on suppose qu'il portait à bord de quelque bâtiment ou bateau à vapeur; on l'avait vu peu de jours avant travaillant à bord du bateau Chesapeake.
La récompense cidessus sera donnée à quiconque le logera dans la geole de la Nouvelle Orléans.
2 juin—6,3ps N B LEBRETON

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.
EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.
Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.
Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.
RIVET SYBOLD & co.

Eaux Minérales Factices,
RIVET, SYBOLD & CO.
Rue St. Pierre No. 25, entre Chartres et Levée.
L'USAGE des eaux minérales est aujourd'hui généralement répandu en Europe. Leur effet salutaire comme moyen préventif est prouvé par un seul exemple on sait que l'apparition du choléra à Paris en 1832 fit tripler la consommation de l'eau de Seltz, et depuis lors elle a remplacé l'eau ordinaire comme boisson de table. Les docteurs et le public verront avec plaisir s'élever un établissement qui manquait à cette ville.
Nous laissons aux docteurs le soin de décider jusqu'à quel point il est possible au chimiste d'imiter la nature et de réussir dans ses contrefaçons, mais nous croyons être d'accord avec eux en disant que s'il ne faut pas attendre des produits fabriqués, les effets merveilleux qui ont accompagné l'administration des eaux minérales naturelles prises pour les malades aux sources même d'où elles sourdent, on peut affirmer que les eaux minérales factices présentent un puissant et facile moyen de guérison, et que les produits fabriqués l'emportent beaucoup sur les produits naturels transportés, surtout à de grandes distances.
Nous avons retardé jusqu'à ce jour de signaler au public la création de notre nouvel établissement parceque nous voulions avant tout acquérir des titres à sa confiance en soumettant nos produits à l'examen de la société médicale de la Nouvelle Orléans. nous extrayons les lignes qui vont suivre du rapport fait au nom de cette société par une commission composée de Messrs. Delpeuch, Tricou et Lambert.
"Dans un certain nombre de cas, les eaux factices l'emportent par leur utilité thérapeutique sur les eaux naturelles." "Le fabricant peut pour ainsi dire approprier ses eaux au gré du médecin, à la maladie et au malade."
"Notre principal but dans la rédaction de ce rapport a été de revêtir Messrs. Rivet, Sybold et Barthe du caractère qui leur est propre en leur assignant dans l'esprit du public la place qu'ils doivent y occuper." "D'ailleurs les connaissances de M. Barthe comme chimiste ont été mises en évidence par les épreuves auxquelles il a été soumis en France." "Il a rempli pendant trois ans les fonctions de professeur de chimie et de physique des cours publics de la ville de Marseille.
"Rendons grâce à Messrs. Rivet Sybold et Barthe de l'heureuse idée qu'ils ont eue de fonder un établissement que réclamait une ville aussi importante que la nôtre."
"C'est pour nous un devoir en même temps qu'un plaisir d'encourager de si louables efforts et de contribuer par notre bienveillance à la prospérité d'un établissement dont le moindre mérite est l'utilité publique."
Ce rapport est signé par Messrs. Fortin président, Pinsman secrétaire, Delpeuch, Tricou et Lambert rapporteurs.
20 juin—1m RIVET SYBOLD & Co.

VENTE PAR LE REGISTER.
Succession de feu Pierre Neré Deschamps.
VENTE par le régister des testamens—Lundi 13 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la chaloupe Fox, de 7 à 8 tonneaux, avec ses agrès et apparaux et un ancre, maintenant amarrée au Bassin.
Conditions: comptant.
8 juil P L B DUPLESSIS, dép. rég. des tests.

Succession de Joseph Lavigne h. de c. l.
VENTE par le régister des testamens—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h de c l, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un demi terrain faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Baronne et Carondelet et mesure 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 244 pieds de profondeur.
P L B DUPLESSIS, dép. rég. des tests
Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.
N B.—L'acte de vente sera passée pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juil

Succession de feu Martin Garlepied.
VENTE par le régister des testamens—Samedi 18 juillet 1835, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente rue St Philippe entre les rues Condé et la Levée, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, le fond d'une boutique de chaudronnier, et immédiatement après j'exposerai en vente rue Royale entre les rues d'Orléans et Ste Anne, les effets mobiliers &c, appartenant à la succession de Martin Garlepied.
Conditions de la vente: pour toute somme de $100 et audessous comptant, toute somme audessus 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.
7 juil P L B DUPLESSIS, dép. rég. des tests

Succession de feu François Casanova.
VENTE par le régister des testamens—Vendredi 7 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après decrite, appartenant à la succession de feu François Casanova.
PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur; ensemble les édifices y construits.
2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.
Conditions de la vente: un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.
La dite propriété sera vendue avec tous les droits, titres et réclamations que peuvent avoir les vendeurs contre Pouponne Cournaud, à une plus grande étendue de terre.
W F C DUPLESSIS, régister.
Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 juil
Albert Piernas contre Lewis Levy et Charles Lestops.

Succession de feu Pierre Gaillard.
VENTE par le régister des testamens—Jeudi 9 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'autre bord du fleuve, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, tout intérêt quelconque que peuvent avoir les mineurs Charles, Robert, Gaillard, Nataline, Elize, Gaillard, et dame Gaillard, veuve en communauté de Pierre Gaillard, dans le bail, ameliorations et fonds du chantier de navires situé à l'autre bord du fleuve.
Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec le privilège d'annuller le bail dans le cas où les billets ne seront pas ponctuellement payés, l'acquéreur devant se charger du restant du baux, existant sur la dite propriété et s'obligera de payé à fur et à mesure que les dits sommes seront dues.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.
L'acte de vente sera passés pardevant W Y Lewis notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 juin

Succession de feu Thomas Stroud
VENTE par le régister des testamens—Vendredi 10 juillet 1835, à 10 heures A M, j'exposerai en vente rue St Philippe entre les rues Condé et Royale en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Thomas Stroud.
Conditions de la vente—comptant.
29 juin W F C DUPLESSIS, rég des tes

Antoine Foucher contre les héritiers de sa défunte femme
EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique, après les trois publications voulues par la loi, le 21 juillet prochain, à la cour de paroisse de Jefferson, à midi, la propriété ci après décrite savoir:
1 Un morceau de terre situé dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ trois milles au dessus de la Nouvelle Orléans, mesurant quatre arpens de face au dit fleuve, avec toute la profondeur qu'il pourrait y avoir.
2. Un autre morceau de terre situé à environ 50 pieds audessous de celui ci dessus désigné, mesurant face au fleuve trois quarts d'arpent, avec toute la profondeur qu'il peut y avoir. Le morceau de quatre arpens et dessus decrit sera vendu en lots d'un arpent de face au dit fleuve sur toute la profondeur; et l'autre morceau de trois quarts d'arpent sera vendu séparément.
Conditions: Un, deux et trois ans de crédit, l'acquéreur donnant des billets à satisfaction jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés en coupons.
J. CHARBONNET, jr. shérif.
Paroisse de Jefferson. 20 juin 1835. 124j

Compagnie d'Assurance et de Manufacture d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 26 juin 1835.
LES souscripteurs au fonds capital sont requis de se présenter au bureau de la compagnie, encoignure des rues du Camp et de la Commune, conformément aux dispositions de la charte pour donner sécurités pour cette partie de leur souscription qui n'a pas encore été payée.
Par ordre de la direction.
29 juin R CLAGUE, secrétaire.

LES soussignés offrent à vendre, les marchandises suivantes, savoir: 150 barils eau de vie américaine, de preuve, 20 pipes genièvre de Hollande; 20 pipes huile à brûler de 1ère qualité; 200 sacs de poivre; 20 balles clous girofle, 500 paquets de canelle; 200 caisses amidon; 400 do. savon; 200 de blanc de baleine; 50 de moutarde; 50 paniers champagne de 1ère qualité.
29j LEGENDRE & SAMORY, no 54, rue Toulouse.

MOUSSELINES à raies et à carreaux—3 caisses mousselines superfines et communes à raies et à carreaux, dessins entièrement neufs; 2 caisses Ecossaises de gout 6-4, moustiquaires, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS.
7 juil no 19, rue de Chartres.

SAIN DOUX, JAMBON & FARINE &c.
LE soussigné offre à vendre, 2000 barils de sain doux en bon ordre pour l'exportation, 500 barils de farine fraiche première qualité; 150 de Whiskey rectifié; 300 do. Whiskey commun; 40 boucauds jambon, première qualité; 20 tierçons de do; 70 boucauts de côtes, porc prime et fumé; bœuf prime en baril et demi baril, vitres, chandelles &c. à vendre par G DORSEY,
7 juil no 24 Nouvelle Levée.

A VENDRE à bon marché, un jeune nègre créole, âgé de 22 ans, bon cocher et habile à tout ouvrage: pleinement garanti. On ne le vend que parceque son maître quitte le pays. S'adresser à
8 juillet EDW. GOTTSCHALK, courtier.

EN débarquement du navire Reliance, et à vendre par Osmin Bigourdan, rue Toulouse no 23, ou par P Lafaye, rue Royale no 147.
270 sacs café première qualité de Santiago de Cuba.
OSMIN BIGOURDAN,
7 juil CHS GROS.

VACCINATION GRATUITE.
LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.
Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.
11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses cliens, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin: il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5juinla

MAISON DE SANTE FRANKLIN.
CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.
Petites véroles à l'ordinaire $2 par jour.
Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

AVIS—Si un nommé DAVID RIDEY se trouve à la Nouvelle Orléans, il est prié de se présenter chez les soussignés qui ont à lui faire des communications intéressantes pour lui. THEODORE NICOLET & co.
16j no 36, rue Bienville.

AUX CHARRETIERS.
ON demande 20 ou 30 charrettes et tombereaux pour transporter le poids d'environ 100 tonneaux de la Levée à l'établissement du gaz. S'adresser au bureau de la compagnie, rue du Camp. 30 juin

---

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes verront, Salut: Attendu que Laurent Millaudon, de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour, où la dite vente fut enrégistrée le 24e jour de juin A D 1835, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il soit connu, que toutes personnes intéressées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir aucun droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour en vertu du quel la vente a été faite, ou de toute irrégularité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, sont par ces présentes sommées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété a été vendue par le shérif de la paroisse susdite le 7e jour de mai A D 1835, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 31e jour de mars A D 1835, dans une cause ayant titre Laurent Millaudon contre la compagnie des bâtisses de la Nouvelle Orléans, no 8161 du dossier de cette cour, à la quelle vente le dit Laurent Millaudon s'est rendu acquéreur pour le prix de $51,200.
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.
Trois certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, numérotés 2, 3 et 4 dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Delor et Louisa. Le lot no 2 mesure vingt pieds, un pouce deux lignes face à la rue Tchoupitoulas, sur quatre vingt trois pieds six pouces de profondeur. Le lot no 3 mesure vingt deux pieds face à la rue Tchoupitoulas, sur quatre-vingt trois pieds six pouces de profondeur, et le lot no 4 mesure vingt et un pieds onze pouces et une ligne face sur la dite rue, avec même profondeur (quatre-vingt trois pieds six pouces).
Un lot de terre sur l'arrière de la propriété ci-dessus, mesurant vingt-cinq pieds six pouces et cinq lignes face à la rue Delor, sur une profondeur d'environ quatre-vingt dix neuf pieds neuf pouces d'un côté, et quatre-vingt-onze pieds de l'autre côté, numéroté 42.
Un autre certain lot de terre, avec une bâtisse en briques, numéroté 1, à l'encoignure des rues Carondelet et Hévia, mesurant vingt-cinq pieds neuf pouces face à la rue Carondelet, sur cent soixante et dix-neuf pieds six pouces de profondeur, avec jouissance d'une allée de vingt pieds de large, en commun avec les autres maisons du même bloc.
Huit lots de terre, numérotés 75, 76, 79, 80, 81, 82, 83 et 84. Les lots 75, 76, 79, 80, 81 et 82 mesurent chaque vingt-quatre pieds de face à la rue Baronne, sur cent quarante-sept pieds deux pouces de profondeur. Le lot no 83 mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur irrégulière, et le lot no 84 mesure vingt-quatre pieds face à la rue Baronne, sur une profondeur irrégulière, avec la jouissance d'une allée commune aux autres lots de cet islet: le tout suivant le plan paraphé par le shérif et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public.
Donné sous mon seing et le sceau de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, ce 29e jour de juin 1835, et de l'indépendance américaine l'an 59e.
L S
6 juillet—4 J. OLLIE, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux qui ces présentes verront, Salut: Attendu que Hamilton M Wright, de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour, où la dite vente fut enrégistrée le 9e jour de juin A D 1835 pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir aucun droit, titre ou réclamation sur la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu du quel la vente a été faite, ou de toute irrégularité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif de la paroisse susdite le 7e jour de mai 1835, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 13e jour de mars A D 1835, dans l'affaire de Laurent Millaudon contre la compagnie des bâtisses de la Nouvelle Orléans, no 8161 du dossier de cette cour, à la quelle vente le dit Hamilton M Wright, s'est rendu acquéreur pour la somme de $4,200 00.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.
Un certain lot de terre dans cette ville, mesurant 21 pieds 3 1-2 pouces, face à la rue St. Thomas, sur 80 pieds de profondeur dans la rue Edouard, dont il forme l'encoignure, avec une maison en briques à 2 étages, dépendances &c. et l'usage d'une allée sur l'arrière, commune à toutes les maisons de ce bloc, numéroté 7, sur le plan déposé en l'étude de H B Cenas notaire public.
Donné sous mon seing et le sceau de la Cour de Paroisse de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, ce 2e jour de juillet, dans l'année de notre seigneur 1835, et de l'indépendance Américaine le 59e.
L S
3 juil—4 P A GUYOL, dép. shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes verront, Salut: Attendu que William Christy, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour, où la dite vente fut enrégistrée le 6e jour de juin A D 1835 pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir aucun droit, titre ou réclamation sur la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu du quel la vente a été faite, ou de toute irrégularité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif de la paroisse susdite le 7e jour de mai 1835, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 13e jour de mars A D 1835, dans l'affaire de Laurent Millaudon contre la compagnie des bâtisses de la Nouvelle Orléans, no 8161 du dossier de cette cour, à laquelle vente le dit William Christy, s'est rendu acquéreur pour la somme de $17,000 00.
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.
Un certain lot de terre situé au faubourg St Marie, dans cette ville, ayant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Carondelet, entre les rues Hevia et Girod, sur 150 pieds 6 pouces de profondeur, ensemble avec une pièce de terre vacante mesurant 25 pieds 6 pouces, sur 40 pieds dans l'arrière du dit lot, ouvrant sur une allée de 25 pieds de large, laquelle allée est appropriée à l'usage commun de toutes les maisons de ce bloc, avec la maison en briques à 3 étages, dépendance &c. numéroté 8, sur le plan déposé en l'étude de F B Cenas, notaire public.
En foi de quoi j'ai à ces présentes apposé mon seing et le sceau de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, ce 29e jour de juin, l'an de notre seigneur, 1835, et de l'indépendance Américaine le 59e.
L S
P A GUYOL.
3 juil—3,1ps dép. greffier.

MARCHANDISES SECHES.
BOMBAZINES noires, qualités supérieures; bombazettes, moyennes et do; contre pointes d'été de Marseilles, extra dimentions; couvre tables brune et de couleurs variées; chints rouges de France; cotonades pour meubles, à carreaux et à écossaise; cotonades superfines 7-8 4-4 et 5 4; mousselines unies, à dessins et à raies pour robes et rideaux; bordures cordées et à falbalas; nappes damassées; mouchoirs de gout en soie et en gaze; toiles à drap 6-4 10-4 et 12-4 superfine et à bas prix; bas et chaussettes blancs et en couleur; moustiquaires fines et à bas prix; bajoires de toutes qualités; gants de soie à jour blancs et noirs; mouchoirs de batiste ouvrés simples et à bordures, à vendre par
ANDREWS & FRERES.
2 juil no 19 rue Chartres.

DIRECTEURS de la Compagnie de Banque et du Gaz de la Nouvelle Orléans,
Edward Yorke, Président.
James H Caldwell, Thos Banks,
Joshua Baldwin, J C Cash,
Samuel Thompson, J Berry,
J A Niven, S Hermann, Sr.
Comité pour les travaux du Gaz.
James H Caldwell, Président.
J Berry, J A Niven,
27j J Baldwin, E Yorke.

BANQUE DU KENTUCKY.
AVIS—Est par le présent donné aux actionnaires résidants en cette ville que le 4me versement de $10 par action, sont payables à la Banque Commerciale de la Nouvelle Orléans le 20 du courant. W GHEWES.
11 juin—16 Agent pour la Banque du Kentucky

LE soussigné étant sur le point de quitter le pays, prie les personnes auxquelles il pourrait devoir de lui présenter leurs comptes à l'Hôtel de la Marine, rue de la Levée, entre les deux marchés.
1j—4 A. RIVEREAU.

AVIS—Il est par le présent donné avis aux personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de Mr. Jean Maignan de les faire connaître à dame Athalie Gleise sa veuve; et celles qui doivent à la dite succession sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai, entre les mains de la dite dame veuve Maignan.
30j—10

A VENDRE—100 balles de foin. S'adresser à
24 juin, A. MARIGNY.

VENTES A L'ENCAN.
PAR J B BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 30 juin 1835, il sera vendu, mardi 11 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, les esclaves suivants, abandonnés par Henry Génèry, à ses créanciers.
BUFORD, âgé d'environ 25 ans, accoutumé à travailler dans un magasin, nègre fidèle, depuis 6 ans dans le pays.
SAM, âgé d'environ 22 ans, un peu tonnelier, très actif et intelligent, depuis 2 ans dans le pays.
RACHEL, mulâtresse créole, âgée d'environ 20 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et couturière.
Ces esclaves sont tous garantis des vices et maladies prévus par la loi. 8juil

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi 10 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, 6 lots de terre situés au faubourg Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Philippa, Jackson, des Chênes et des Lauriers, savoir: nos 1, 2 et 3 ayant chacun 32 pieds 3 pouces et demi de face à la rue des Lauriers sur 120 pieds de profondeur, nos 4, 5 et 6 ayant chacun 31 pieds 3 pouces et demi de face à la rue des Chênes sur 120 de profondeur, le tout d'après un plan déposé au bureau de l'encanteur soussigné et qui sera exhibé au moment de la vente; les dits lots sont très élevés et à proximité du chemin à coulisse de la Nouvelle Orléans et de Carrollton. Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 7j

PAR F. DUTILLET & DELERY.
JEUDI 9 juillet prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis,
Une négresse nommée MAGDELEINE, créole âgée d'environ 22 ou 23 ans, sachant un peu laver et repasser, marchande au lait, &c. garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente par devant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 juin

PAR F DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu Mardi 14 juillet prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 5 juin 1835, la propriété et les actions ci-après, dépendant de la succession de feu Pierre G Huchet Kernion, savoir:
1°. Une terre située dans la Paroisse d'Orléans, mesurant 6 arpens et demie, de face au Chemin de Gentilly, sur 20 arpents de profondeur, borné d'un côté par la terre du juge Martin, et de l'autre par celle de Charles Labedoyère Kernion.
2°. 10 actions de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.—Conditions comptant. 9 avril

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi 11 juillet, à midi, à la Bourse de Hewlett,
1o. Deux lots de terre situés au faubourg Marigny, rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et St Antoine, mesurant chacun 27 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
2o. Deux lots de terre situés au même faubourg, rue Bagatelle, entre les rues Bons-Enfans et Morales, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, conformément aux plans dressés par L J Pilié et déposés à la Bourse.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente pardevant O de Armas, notaire public. 30 juin.

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi 11 juillet, à midi, à la Bourse Hewlett:
1o. Un terrain situé à l'encoignure N. E des rues Bourbon et Hôpital, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue de l'Hôpital avec les bâtisses qui sont dessus
2. Un terrain situé à l'encoignure N O des rues Bourbon et du Quartier, mesurant, 33 pieds français de face à la rue Bourbon, 70 pieds de profondeur et face à la rue Quartier, et formant de 3 pieds à la profondeur de 39 pds 6 pouces; avec les bâtisses qui sont dessus. Le tout conformément au plan tiré par L. J. Pilié, aide voyer, et déposé à la Bourse.
Conditions: 6. 12 et 18 mois, en billets endossés et hypothèque. 29j

PAR J. LE CARPENTIER.
EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse de Plaquemines, en date du 20 décembre 1834, et pour compte de la succession de Mme. Louise Berquein, veuve de feu Laurent Guénard, il sera vendu le vendredi 31 juillet prochain, à midi précis, à la Bourse de Hewlett:
Un lot de terre situé dans le faubourg Clouet et désigné par le no 1, faisant encoignure des rues Clouet et Craps, mesurant 30 pieds de face à la première sur 120 pds face à la dernière.
Un lot de terre désigné par le lot no 4, ayant 30 pieds de face à la rue Clouet sur 120 pieds de profondeur.
Un lot de terre désigné par le no. 12, ayant 60 pieds de face à la rue de Craps sur 60 de profondeur.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets divisés en coupons à la convenance des héritiers et endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente se passeront aux frais des acquéreurs par L. T. Caire, not. pub. 29j

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
JEUDI 9 du mois prochain, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, les deux esclaves suivants, Macoumani, alias Charlotte, griffonne créole, âgée de 24 ans, cuisinière et un peu blanchisseuse, et Arthur, son fils, jeune mulâtre créole de 16 ans, excellent domestique et propre à conduire un cabriolet. Ce dernier esclave est pleinement garanti de toute maladie et de tous vices prévus par la loi.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque sur les dits esclaves jusqu'au paiement. 26 juin

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 18 de décembre 1834, il sera vendu le jeudi 23 de juillet, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés ci-après décrites abandonnées à ses créanciers par Marie Aimée Brusié, épouse séparée de biens de Edward Gottschalk:
Les 2-3 indivis de 204 lots de terre situés dans la ville de Magnolia, dans la Floride, mesurant chacun 75 pieds, plus ou moins, de face sur 150 pieds, plus ou moins, de profondeur, conformément à un plan dressé par L. Hoskins, le 15 de juillet 1829, et déposé en l'étude de M. C. Pollock, not. pub.
Une portion de terre contenant 160 arpens située dans l'état de l'Illinois, dans la partie nord ouest de la section neuf, dans la portion appropriée pour le compte militaire.
Conditions: 6. 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les acheteurs prendront possession à leurs frais et dépens, payant le coût des actes qui seront passés pardevant M. C. Pollock, notaire public. 24j

CONSULAT DE SARDAIGNE.
Avis à MM. les citoyens Sardes, non naturalisés Américains.
SON Excellence le Ministre secrétaire d'Etat du Royaume de Sardaigne, désirant avoir un tableau nominatif de tous les sujets de sa Majesté non naturalisés américains qui résident dans l'Etat de la Louisiane, avis leur est donné d'avoir à se présenter immédiatement au Consulat de Sardaigne de la Nlle. Orléans, rue de la Levée, encoignure de la rue des Ursulines, no 143, pour avoir à donner leurs noms, prénoms, lieu de naissance, âge et professions. Le vice consul de Sardaigne,
3 juin—6,1ps ANTOINE MICHOUD.

DIRECTION GENERALE DES POSTES.
DES soumissions seront reçues au département des postes, jusqu'au 16 août suivant, pour le transport de la malle des Etats Unis, de la Nouvelle Orléans, Louisiane, à la Mobile, Alabama, allant et revenant journellement par bateau à vapeur, ou par bateau à vapeur et voitures; la malle devant être délivrée au bureau de poste de chacune des deux villes susdites depuis le 1er janvier 1836, jusqu'au 31 décembre 1838 inclus, conformément au réglement suivant.
Devant partir tous les jours de la Nouvelle Orléans, à 2 heures P. M, et arriver à la Mobile le jour suivant à 4 heures P. M.
Devant partir tous les jours de la Mobile à 7 heures A M. et arriver à la Nouvelle Orléans le jour suivant a sept heures P. M.
N. B.—Les soumissions doivent être cachetées et adressées au "Post Office Department" et porter l'endos de "Proposals for Route No. [illegible]" comme on n'a l'intention de décacheter aucune soumission qu'à l'expiration du temps fixé pour leur réception. AMOS KENDALL,
Washington, 4 mai 1835. 21 mai—12,1ps

AVIS AU PUBLIC.
CHANGEMENT DE DOMICILE.
P FOY, *Sculpteur, Marbrier, Doreur et Ornemaniste*, informe respectueusement le public qu'il a transporté son Atelier à l'encoignure des rues St Louis et Bassin; où il exécute avec élégance et solidité toutes sortes d'ouvrages en *Marbre, Pierre, Stuc et Plâtre*, tels que *Mausolées* dans les goûts antiques et modernes, *Bas-Reliefs, Cheminées, Tables, Cadrans* &c.
Il répare les pièces cassées; il reblanchit les *Vases* et *Urnes d'Albâtre* endommagées, et les remet à neuf. 11 juin

MAGASIN DE MARBRES.
Rue de la Douane No. 30.
HENRY HUNT & Co. ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, en addition à leur ancien fonds, un superbe assortiment de dessus de cheminées en marbre dans le dernier genre, ainsi qu'un assortiment très riches, de grilles en fer de Russie et en cuivre, des façons les plus en vogue. En outre ils ont constamment un magasin de plâtre de Paris, de ciment Romain et hydraulique, plateaux de marbres, mortiers, vases, pierres tumulaires et monumens de toute description, ainsi en marbre, fontaines &c. Ils ont des ouvriers capables de poser les articles ci-dessus et font la plus grande attention à l'écriture des lettres. Marbre blanc, granit bleu et blanc, pierre brune pour toute espèce de bâtisses. Tombes fournies dans le plus bref délai. Tous les ouvrages dans leur genre d'affaires seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec propreté et célérité. 2 mai

850 Barr[illegible] mess; 30 boucauts de porc fumé; 40 do de jambons couverts à vendre par
2 juillet J THAYER & Co.